

Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **NUCOP HI BIO WG***

de la société ALBAUGH UK Ltd
enregistrée sous le n°2020-0061

La demande concerne le changement de nom d'un second nom.

*Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordée** en France.*

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

NUCOP HI BIO WG
Pour la dénomination
enregistrée dans l'
épicerie et la vente en

NUCOP HI BIO WG

Informations générales sur le produit

Noms du produit	NUCOP HI BIO WG COPREN HI BIO WG MEXIRAM SCOUBI HI BIO WG
Nouvelle dénomination du second nom	
Ancienne dénomination du second nom	
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ALBAUGH UK Ltd 1 Northumberland Avenue Trafalgar Square, London WC2N 5BW, ROYAUME-UNI
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	200 g/kg - cuivre de l'hydroxyde de cuivre
Numéro d'intrant	2060559
Numéro d'AMM	2090135
Fonction	Bactéricide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

05 FEV. 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN